

“Gouvernement de Montréal,” du 13 Octobre 1761 au 10 Août 1764. Je pourrais le faire suivre, si vous le trouviez bon, de douze à quinze autres pièces également inédites et authentiques, qui se rattachent toutes à l'administration de la justice, durant ce période, dans le gouvernement particulier de Montréal.

*Du RÈGNE MILITAIRE, pendant les quatre années qui ont suivi la Conquête, (1760-1764,) et de quelques DOCUMENTS INÉDITS qui ont particulièrement rapport au “GOUVERNEMENT DE MONTREAL” durant partie de ce court période de l'HISTOIRE DU CANADA, (1761-1764.)*

Toute personne instruite de l'histoire de ce pays sait, qu'après la reddition de Montréal aux armes anglaises, le 8 Septembre 1760, et la réduction du Canada, qui en fut la suite, SIR JEFFERY AMHERST, lieutenant-général et commandant en chef des forces britanniques de l'Amérique du Nord, avant son retour à New-York, divisa la partie habitée du Canada en trois “gouvernements militaires,” savoir, ceux de “Québec,” de “Montréal” et des “Trois Rivières;” qu'il nomma pour gouverneurs, au 1er, le général JAMES MURRAY—au 2d, le général THOMAS GAGE,—et au 3e, le colonel RALPH BURTON; qu'il établit dans ces gouvernements des tribunaux tenus et présidés par les officiers de milice, qui devaient juger sommairement tous procès civils et criminels portés devant eux, avec appel aux gouverneurs; et que sa majesté, en approuvant, plus tard, les arrangements de Sir Jeffery à tous ces égards, voulut qu'ils eussent force et effet jusqu'à la paix, et l'établissement d'un gouvernement civil au pays, s'il devait demeurer à l'Angleterre.

La tradition et Mr. SMITH, (1) sont parfaitement d'accord sur tout ce que je viens de dire; mais RAYNAL, différant sur l'un de ces points, je reviendrai tout-à-l'heure à cet historien.

On sait encore, que le Canada ayant été cédé à l'Angleterre par le traité définitif de paix du 10 Février 1763, (2) dont les ratifications furent échangées le 10 Mars suivant, la paix fut proclamée à Westminster et à Londres, le 20 du même mois; qu'information officielle de cette cession fut donnée aux habitants de la colonie, (au moins à ceux du gouvernement de Montréal,) le 17 Mai de la même année, par proclamation du gouverneur Gage de cette date émanée à cet effet; (3) et que celle du roi George III, divisant les possessions cédées à l'Angleterre, par le traité de paix, en quatre gouvernements civils, savoir, de Québec, de la Floride

(1) *History of Canada*, Québec, J. Neilson, 1815, en deux vols.

(2) La signature des articles préliminaires de la paix est du 3 Novembre 1762.

(3) Cette Proclamation, (que j'ai manuscrite,) fut adressée dans le tems par le gouverneur Gage aux “Chambres de Justice” seulement: c'est ainsi qu'on appelait les Cours d'alors dans le gouvernement de Montréal.